

PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE (SIDPC)

Caen, le 19 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°1

Rappel des bons comportements à adopter dans le cadre des grandes marées

Du 20 au 22 février 2015, la façade maritime du département du Calvados connaîtra un épisode de grandes marées avec des coefficients exceptionnellement élevés pouvant atteindre 118.

Si les grandes marées constituent un phénomène naturel spectaculaire que certaines personnes viennent observer sur le rivage, il s'agit aussi d'un phénomène dangereux vis-à-vis duquel des précautions s'imposent.

D'une manière générale, il est fortement déconseillé de s'approcher du rivage, lors de la pleine mer (11h et 23h), afin de ne pas s'exposer au risque d'être emporté par une vague puissante.

Par ailleurs, certaines zones ont été identifiées comme particulièrement dangereuses car soumises à un risque de submersion (voie cheminant le long d'une digue, promenade le long d'une jetée, ponton,...). Des mesures de prévention ont donc été prises par les maires des communes concernées avec des interdictions de circulation et de stationnement. **Le préfet du Calvados demande à chacun de respecter scrupuleusement ces mesures. Il est rappelé l'interdiction formelle de s'aventurer au delà des barrières mis en place.**

De même, il ne faut absolument pas s'engager, avec son véhicule, sur une chaussée partiellement ou totalement inondée. Dans ce cas, il est impératif de respecter les déviations mises en place.

Il est rappelé aux plaisanciers et aux professionnels de la mer que des mesures élémentaires de sécurité sont à adopter. Il est ainsi fortement déconseillé de pratiquer tout type d'activités nautiques. De même, il est vivement conseillé de vérifier l'amarrage des navires et l'arrimage du matériel à bord.

Concernant la pêche à pied, la plus grande prudence est de mise. Il convient d'être particulièrement vigilant à marée montante afin de ne pas se faire surprendre et risquer de se retrouver en difficulté.

Tout au long de cet épisode de grande marée, les maires des communes concernées ainsi que les services de l'Etat et les services de secours assureront une surveillance renforcée du littoral et se tiendront prêt à réagir à tout type d'événement.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez consulter :

- Le site Internet institutionnel de Météo France (www.meteofrance.fr) ou le répondeur (05 67 22 95 00).
- Le site Internet des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr).